

Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

1/16

DESCRIPTION

Les fonds d'investissement internes AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori (aperçu: voyez infra) sont gérés par AXA Belgium, dans l'intérêt exclusif des souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurance de la branche 23 AXA Invest, AXA Life Invest, AXA Life Ethical et Stars for Life Growth d'AXA Belgium, dénommée ci-après "la compagnie d'assurance". Ces fonds d'investissement internes sont la propriété de cette dernière. Celle-ci se réserve le droit de lier à ces fonds d'investissement internes d'autres produits d'assurance de la branche 23.

Les versements effectués par les souscripteurs dans le cadre de leur contrat d'assurance sont, après déduction de la taxe, des charges d'entrée et du coût de l'éventuelle garantie-décès, investis dans les fonds d'investissement qu'ils ont choisis parmi ceux qui leur sont proposés dans le cadre de leur assurance.

Ces versements sont convertis en un certain nombre de parts des fonds choisis, appelées "unités". Le risque financier de l'opération est supporté par le souscripteur.

DURÉE DES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES

Les fonds sont établis pour une durée indéterminée.

GESTIONNAIRE DES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES

AXA Belgium, boulevard du Souverain 25, 1170 Bruxelles.

DETERMINATION ET AFFECTATION DES REVENUS

Les produits et plus-values des actifs du fonds d'investissement sont réinvestis dans le fonds en question et augmentent sa valeur d'inventaire.

ÉVALUATION D'UN FONDS

Méthode

La valeur d'un fonds interne est égale à celle des actifs qui le composent, déduction faite des engagements attribuables au fonds, soit:

- pour la trésorerie et les intérêts courus non échus: leur valeur nominale,
- pour les valeurs mobilières cotées sur un marché réglementé: leur dernier prix connu pour autant que celui-ci soit jugé représentatif,
- dans les autres cas: la dernière valeur d'inventaire connue ou la valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi, compte tenu des provisions et prélèvements fiscaux et légaux ainsi que des frais encourus.

Si, en raison de circonstances particulières, une évaluation sur la base des règles qui précèdent devient impossible ou incertaine, d'autres critères d'évaluation généralement admis et vérifiables seront appliqués pour obtenir une évaluation équitable.

MODE DE DETERMINATION DE LA VALEUR DE L'UNITÉ

Méthode de calcul

La valeur de l'unité est égale à la valeur du fonds divisée par le nombre d'unités contenues dans ce fonds.



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

2/16

En cas de versement par le souscripteur, le nombre d'unités attribuées à son contrat est calculé sur la base de la première valeur d'unité fixée à partir du deuxième jour ouvrable de la compagnie d'assurances après réception du versement, mais au plus tôt le deuxième jour ouvrable de la compagnie d'assurances à compter du jour où elle dispose de tous les éléments nécessaires à l'enregistrement définitif de la demande de souscription.

Fréquence du calcul

En l'absence de circonstances exceptionnelles et indépendantes de la volonté de la compagnie d'assurance, les fonds sont évalués quotidiennement. La valeur de l'unité est, en l'absence de circonstances exceptionnelles, calculée chaque jour ouvrable.

Lieu et fréquence de la publication

La valeur de l'unité est publiée quotidiennement dans la presse financière belge (notamment l'Echo, de TIJD) et sur le site web: www.axa.be, sauf circonstances exceptionnelles.

SUSPENSION DE LA DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE L'UNITÉ.

SUSPENSION DES VERSEMENTS, ARBITRAGES, RETRAITS, RACHATS ET TRANSFERTS

AXA Belgium peut suspendre provisoirement la détermination de la valeur de l'unité ainsi que les versements, arbitrages, retraits, rachats et transferts dans les cas suivants:

1. lorsqu'une bourse ou un marché, sur lequel une part substantielle de l'actif du fonds est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre qu'un congé régulier ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions;
2. lorsqu'il existe une situation grave telle que la compagnie d'assurance ne peut pas évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas normalement en disposer ou ne peut pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des souscripteurs, des affiliés ou des bénéficiaires du fonds;
3. lorsque la compagnie d'assurance est incapable de transférer des fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés des changes ou aux marchés financiers;
4. lors d'un retrait substantiel d'un fonds, supérieur à 80 % de la valeur du fonds ou à 1.250.000 EUR (indexé).

En cas de suspension de la détermination de la valeur de l'unité, les versements, arbitrages et demandes de retraits, rachats ou transferts en suspens sont pris en compte à la date définie ci-avant mais au plus tôt à la première date de cotation qui suit la fin de la suspension pour l'ensemble des fonds concernés.

Le souscripteur peut exiger le remboursement des versements effectués pendant la période de suspension, sous déduction des montants utilisés pour la couverture du risque assuré.

RÈGLES ET CONDITIONS DE RETRAIT, DE RACHAT ET DE TRANSFERT D'UNITÉS ET EN CAS DE LIQUIDATION D'UN FONDS

Retrait, rachat ou transfert d'unités

Assurances AXA Life Invest, AXA Life Ethical et AXA Invest

Le souscripteur peut, à tout moment, retirer une partie ou la totalité des unités de son contrat d'assurance, notamment en vue d'un réinvestissement dans un autre contrat. Il effectue sa demande de retrait au moyen d'un écrit daté et signé, accompagné d'un certificat de vie de l'assuré. En cas de retrait total, son exemplaire du contrat et des avenants éventuels doit être restitué à la compagnie d'assurance.



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

3/16

Assurance Stars for Life Growth

Le souscripteur peut, à tout moment, transférer la réserve de son assurance sur une nouvelle convention de pension du même type conclue avec une autre compagnie d'assurance. Le souscripteur effectue sa demande de transfert conformément à la procédure décrite dans les conditions générales du contrat.

Si l'affilié a cessé d'exercer des activités de dirigeant d'entreprise auprès de la société, souscripteur du contrat, il peut racheter ou transférer la réserve de son engagement individuel de pension conformément à la procédure décrite dans les conditions générales du contrat.

Dispositions communes aux assurances précitées

Le retrait, rachat ou transfert est effectif à la date mentionnée dans l'écrit du souscripteur ou, le cas échéant, de l'affilié, mais pas avant la date à laquelle est effectuée la première détermination de la valeur de l'unité, à partir du deuxième jour ouvrable de la compagnie d'assurance qui suit celui où elle a reçu les pièces nécessaires au paiement. Sauf instruction expresse de la part du souscripteur ou, le cas échéant, de l'affilié, le retrait, rachat ou transfert sera réparti sur les différents fonds dans la même proportion que la réserve du contrat.

Transfert d'unités vers d'autres fonds internes (arbitrage)

Le souscripteur peut, à tout moment, transférer la totalité ou une partie des unités relevant d'un fonds vers un ou plusieurs des autres fonds qui lui sont proposés dans le cadre de son assurance. Cette opération est appelée "arbitrage".

Dans le cadre de l'assurance Stars for Life Growth, ce droit appartient à l'affilié s'il a cessé d'exercer des activités de dirigeant d'entreprise auprès de la société, souscripteur du contrat.

Le souscripteur ou, le cas échéant, l'affilié, introduit sa demande d'arbitrage au moyen d'un écrit daté et signé. Cet arbitrage est effectué à la date mentionnée dans son écrit mais au plus tôt à la date à laquelle est effectué le premier calcul de l'unité, à partir du deuxième jour ouvrable de la compagnie d'assurances qui suit celui où elle a reçu la demande.

En cas d'arbitrage partiel au sein d'un contrat AXA Life Invest ou Stars for Life Growth, une valeur minimale de 1.000 EUR doit subsister dans chaque fonds.

En cas d'arbitrage partiel au sein d'un contrat AXA Invest:

- si l'arbitrage implique le transfert, d'une partie de la réserve du contrat, d'un ou de plusieurs fonds Millefiori vers d'autres fonds, une réserve minimale de 25.000 EUR doit rester investie dans l'ensemble des fonds Millefiori auxquels le contrat est lié
- si l'arbitrage implique le transfert, d'une partie ou de la totalité de la réserve du contrat, vers un ou plusieurs fonds Millefiori, le montant transféré vers ce(s) fonds doit atteindre au moins 50.000 EUR, si le contrat n'était pas lié à un fonds Millefiori avant ce transfert.

Liquidation d'un fonds

AXA Belgium se réserve le droit de liquider un fonds interne ou de le fusionner avec un autre fonds interne si:

- la valeur des actifs descend en deçà du seuil de liquidation de 1.250.000 EUR;
- la politique d'investissement du fonds sous-jacent est modifiée pour une raison quelconque, si bien que ce fonds ne répond plus à la politique d'investissement ou au profil de risque du fonds interne;
- le fonds sous-jacent est liquidé ou fusionné avec un autre fonds.

Dans ce cas, le souscripteur a le choix entre deux options gratuites: liquider le contrat ou transférer ses unités vers un autre fonds qui lui est proposé dans le cadre de son assurance.

Dans le cadre de l'assurance Stars for Life Growth, ce droit appartient à l'affilié s'il a cessé d'exercer des activités de dirigeant d'entreprise auprès de la société, souscripteur du contrat.



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

4/16

FRAIS, TAXES ET IMPUTATION

Taxe sur les versements et primes

Assurances AXA Life Invest, AXA Life Ethical et AXA Invest

Une taxe de 1,10% (tarif personnes physiques) est prélevée sur les versements.

Assurance Stars for Life Growth

Une taxe de 4,40% est prélevée sur les versements effectués dans le cadre de l'engagement individuel de pension et sur les primes versées pour l'assurance complémentaire "Décès par accident"; elle est de 9,25% pour les primes versées dans le cadre de l'assurance complémentaire "Invalidité".

Chargements d'entrée¹

Assurance AXA Life Invest

Les chargements d'entrée prélevés sur chaque versement du souscripteur sont calculés en fonction du montant total des versements effectués depuis la prise d'effet du contrat, diminué des retraits éventuels.

Si un plafond est dépassé, les chargements d'entrée sont appliqués au prorata :

<i>Somme des versements diminuée des retraits</i>	<i>Chargements d'entrée maximums</i>
- moins de 25.000 EUR	6%
- de 25.000 EUR à moins de 125.000 EUR	5,5%
- 125.000 EUR et plus	5%

Assurance AXA Life Ethical

Les chargements d'entrée prélevés sur chaque versement du souscripteur sont calculés en fonction du montant total des versements effectués depuis la prise d'effet du contrat, diminué des retraits éventuels.

Si un plafond est dépassé, les chargements d'entrée sont appliqués au prorata :

<i>Somme des versements diminuée des retraits</i>	<i>Chargements d'entrée maximums</i>
- moins de 25.000 EUR	max 3%
- de 25.000 EUR à moins de 125.000 EUR	max 2,5%
- 125.000 EUR et plus	max 2%

Assurance AXA Invest

Des chargements d'entrée sont prélevés sur chaque versement du souscripteur avec un maximum de 3%.

Assurance Stars for Life Growth

Les chargements d'entrée prélevés sur chaque versement du souscripteur s'élèvent à 6 % du versement. Ces chargements d'entrée ne sont pas prélevés sur la réserve provenant d'une autre compagnie d'assurance, qui serait transférée sur le contrat Stars for Life Growth suite à la résiliation d'un engagement de pension du même type conclue avec cette autre compagnie.

Frais de gestion du fonds, autres frais et taxes

Les frais de gestion du fonds varient d'un fonds interne à l'autre et sont dès lors mentionnés par fonds (voir infra). Ces frais peuvent être revus tous les cinq ans.

Outre ces frais de gestion, la compagnie d'assurance est en droit de prélever les charges financières externes du fonds d'investissement, notamment: les frais de transaction, les droits de garde des titres et les frais de publication de la presse financière. Tous ces frais, ainsi que la taxe annuelle sur les compagnies d'assurances, sont prélevés sur la valeur d'inventaire du fonds interne.

¹ Frais applicables au moment de la rédaction de ce règlement.
Ils peuvent être modifiés.



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

5/16

Indemnités de retrait, de rachat et de transfert

Dans le cadre de l'assurance AXA Life Invest

L'indemnité de retrait varie selon le moment où le souscripteur effectue le retrait :

- la première année suivant la prise d'effet du contrat: 2%,
- la deuxième année suivant la prise d'effet du contrat: 1,5%,
- la troisième année suivant la prise d'effet du contrat: 1%,
- à partir de la quatrième année après la prise d'effet du contrat: 0%.

Dans le cadre de l'assurance AXA Life Ethical

Le souscripteur peut, à tout moment, retirer une partie ou la totalité de la réserve de son contrat, notamment en vue de son réinvestissement dans un autre contrat. Le montant retiré est diminué d'une indemnité égale à 5 EUR.

Dans le cadre de l'assurance AXA Invest

L'indemnité de retrait varie selon le moment où le souscripteur effectue le retrait :

- 1% pendant les 4 premières années du contrat
- 0% à partir de la cinquième année après le prise d'effet du contrat

Dans le cadre de l'assurance Stars for Life Growth

L'indemnité prélevée lors d'un rachat ou d'un transfert effectué plus de 5 ans avant le terme du contrat s'élève à 5% du montant racheté ou transféré.

Frais d'arbitrage

Les frais d'arbitrage s'élèvent à 1% au maximum des montants arbitrés avec un minimum de 25 EUR. Ils sont imputés par le biais d'une réduction du nombre d'unités attribué au contrat.

Cependant, dans le cadre de l'assurance AXA Invest, les frais d'arbitrage s'élève à 0% si la réserve du contrat au moment de l'arbitrage s'élève à plus de 50.000 EUR.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION

Lorsqu'une modification intervient dans le Règlement de gestion, les souscripteurs en sont informés au plus tard 15 jours avant sa date de prise d'effet. Les souscripteurs qui n'adhèrent pas à cette modification peuvent retirer leur réserve sans frais. Après la date de prise d'effet de la modification, tous les souscripteurs sont censés accepter le règlement de gestion modifié.

Récapitulatif des fonds d'investissement internes

Les fonds internes cités ci-après investissent leurs actifs :

- soit par l'entremise d'un fonds de placement commun de droit luxembourgeois, dans des sicav luxembourgeoises ou belges;
- soit dans des compartiments du trust irlandais AXA Rosenberg Equity Alpha Trust.
- soit dans des sicav de droit belge ou de droit luxembourgeois
- soit dans des FCP français

Le prospectus de ces fonds sous-jacents peut être obtenu au siège social de la compagnie d'assurances et dans chaque point de vente AXA, et il figure également sur le site web d'AXA: www.axa.be.

La classe de risque d'un fonds interne peut évoluer au fil du temps. La classe de risque la plus récente figure dans les fiches trimes-



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

6/16

trielles des fonds internes qui peuvent être consultées sur le site web d'AXA: www.axa.be. L'évolution de la classe de risque d'un fonds interne est aussi mentionnée dans les rapports périodiques.

LES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES LIÉS AU CONTRAT AXA LIFE INVEST

• AXA Life Invest Euro Equities

- Date de création : 15/02/2000
- Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement:
poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions négociées principalement sur des marchés réglementés en Europe.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent :
AXA World Funds Euro Equities A Cap
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent :
AXA Investment Managers Paris

• AXA Life Invest Asian Equities

- Date de création: 15/02/2000
- Frais de gestion: 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement :
poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions qui sont principalement négociées sur des marchés réglementés des pays qui constituent l'Indice MSCI Pacific (hors Japon).
- Monnaie: USD
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent:
AXA Rosenberg Pacific Ex-Japan Equity Alpha Fund
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent:
AXA Rosenberg Investment Management Ltd. - London

• AXA Life Invest North American Equities

- Date de création : 15/02/2000
- Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement :
poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions qui sont principalement négociées sur des marchés réglementés des Etats-Unis.
- Monnaie : USD
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent:
AXA Rosenberg US Equity Alpha Fund
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent:
AXA Rosenberg Investment Management Ltd. - London



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

7/16

- **AXA Life Invest Nippon Equities**

- Date de création : 15/02/2000
- Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement : poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions qui sont principalement négociées sur des marchés réglementés au Japon.
- Monnaie: JPY
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent: AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent: AXA Rosenberg Investment Management Ltd. - London

- **AXA Life Invest Pharma & Health**

- Date de création : 28/04/2000
- Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement : poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions de sociétés du monde entier qui appartiennent à ou sont concernées par les secteurs de la pharmacie, la biotechnologie, les prévisions médicales ou les soins de santé.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque : voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : AXA PEA Santé Actions
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent : AXA Investment Managers Paris

- **AXA Life Invest Technology**

- Date de création : 28/04/2000
- Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement: poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions de sociétés appartenant à ou impliquées dans les secteurs de l'information, de la technologie, des télécommunications et des médias au niveau mondial.
- Monnaie: EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent: AXA PEA Techno Actions
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent: AXA Investment Managers Paris

- **AXA Life Invest International Bonds**

- Date de création : 15/02/2000
- Frais de gestion : 0,60% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

8/16

et peut être revu par la suite.

- Politique d'investissement : poursuivre un accroissement du capital à moyen-long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié, constitué d'obligations d'Etat émises par des états de l'OCDE ou d'autres obligations de première qualité exprimées en devises librement convertibles.
- Monnaie : USD
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent: AXA World Funds Global Aggregate Bonds F Cap.
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent: AXA Investment Managers UK Limited

LES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES LIÉS AUX CONTRATS AXA LIFE INVEST ET STARS FOR LIFE GROWTH

• AXA Life Invest World Equities

- Date de création : 15/02/2000
- Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement : poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions qui sont principalement négociées sur des marchés réglementés dans le monde entier.
- Monnaie: USD
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent: AXA Rosenberg Global Equity Alpha Fund
- Gestionnaires financiers du fonds sous-jacent: AXA Rosenberg Investment Management Ltd. - London

LES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES LIÉS AUX CONTRATS AXA LIFE INVEST, STARS FOR LIFE GROWTH ET AXA INVEST

• Piazza AXA IM Talents

- Date de création : 27/06/2005
- Le nom du fonds était « AXA Life Invest Talents » avant le 29/12/2006
- Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement: poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions négociées principalement sur des marchés réglementés dans le monde entier.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : AXA World Funds Talents A Cap
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent : AXA Investment Managers Paris

• Piazza Carmignac Patrimoine

- Date de création : 27/02/2006
- Le nom du fonds était « AXA Life Invest Carmignac Patrimoine » avant le 29/12/2006



AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)
Siège social : boulevard du Souverain 25 - B-1170 Bruxelles (Belgique) - Internet : www.axa.be - Tél. : (02) 678 61 11 - Fax : (02) 678 93 40 - RPM/TVA BE 404 483 367

Vivre Confiant

Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

9/16

- Frais de gestion : 0,60% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
 - Politique d'investissement : poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions et obligations sur les marchés financiers du monde entier.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque : voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : Carmignac Patrimoine
 - Gestionnaire financier du fonds sous-jacent : Carmignac Gestion
- **Piazza Carmignac Investissement**
 - Date de création : 27/02/2006
 - Le nom du fonds était « AXA Life Invest Carmignac Investissement » avant le 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
 - Politique d'investissement : poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions sur les marchés financiers du monde entier.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque : voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : Carmignac Investissement
 - Gestionnaire financier du fonds sous-jacent : Carmignac Gestion

LES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES LIÉS AUX CONTRATS AXA LIFE INVEST ET AXA INVEST

- **Piazza AXA IM Euro Bonds**
 - Date de création: 15/02/2000
 - Le nom du fonds était « AXA Life Invest Euro Bonds » avant le 15/01/2007
 - Frais de gestion: 0,60% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
 - Politique d'investissement:
L'objectif du fonds interne est de poursuivre un accroissement du capital à moyen et long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié, constitué d'obligations d'état de la zone Euro ou d'autres obligations de première qualité et exprimées en euro. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent :
AXA World Funds Euro Bonds F Cap.
 - Gestionnaire financier du fonds sous-jacent :
AXA Investment Managers Paris
- **Piazza AXA IM Euro Cash**
 - Date de création : 04/01/1999
 - Le nom du fonds était « AXA Life Invest Euro Cash » avant le 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0,60% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire
 - Politique d'investissement :
L'objectif du fonds interne est de maintenir un capital stable en investissant uniquement dans des titres de créance de première



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

10/16

qualité, négociables à court terme et libellés en euro. Les titres ont une durée initiale ou résiduelle de moins de douze mois. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.

- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : AXA World Funds Euro Liquidity F Cap.
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent : AXA Investment Managers Paris

• Piazza AXA IM Vision 3

- Date de création: 03/02/1999
- Le nom du fonds était « AXA Life Invest Defensive Profile » avant le 29/12/2006
- Frais de gestion: 0,60% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement:
L'objectif du fonds interne est de poursuivre une croissance modérée et constante en investissant principalement dans un large choix de produits financiers des pays développés du monde entier. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque : voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : AXA World Funds Force 3 A Cap
- Gestionnaire financier du fonds sous-jacent : AXA Investment Managers Paris

• Piazza AXA IM Optimal Balance

- Date de création : 03/02/1999
- Le nom du fonds était « AXA Life Invest Optimal Balance » avant le 29/12/2006
- Frais de gestion : 0,40% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement :
obtenir une croissance moyenne et des variations de cours modérées en investissant principalement dans un large choix d'obligations et d'actions de pays européens.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque : voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent :
AXA World Funds Optimal Income A Cap
- Gestionnaires financiers du fonds sous-jacent : AXA Investment Managers Paris.

• Piazza AXA IM Vision 8

- Date de création : 03/02/1999
- Le nom du fonds était « AXA Life Invest Dynamic Profile » avant le 29/12/2006
- Frais de gestion : 0,60% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement:
L'objectif du fonds interne est d'obtenir, en acceptant une volatilité significative des performances, un accroissement du capital à long terme, en investissant principalement dans un large choix de produits financiers de pays développés du monde entier. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque : voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : AXA World Funds Force 8 A Cap



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

11/16

- Gestionnaires financiers du fonds sous-jacent : AXA Investment Managers Paris
- **Piazza Carmignac Investissement Latitude**
 - Date de création : 27/02/2006
 - Le nom du fonds était « AXA Life Invest Carmignac Investissement Latitude » avant le 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
 - Politique d'investissement : poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions sur les marchés financiers du monde entier. Des opérations réalisées sur les marchés à terme permettent de couvrir jusqu'à 100% le risque des actions.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque : voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : Carmignac Investissement Latitude
 - Gestionnaire financier du fonds sous-jacent : Carmignac Gestion

LES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES LIÉS AUX CONTRATS AXA INVEST ET AXA LIFE ETHICAL

- **Piazza AXA IM Ethical Europe Equities**
 - Date de création : 04/12/2001
 - Le nom du fonds était « AXA Life Invest Ethical Equities Europe » avant le 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0,70% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
 - Politique d'investissement: poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés européennes qui associent une forte performance financière à des critères de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que de gouvernement d'entreprise (corporate governance). Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organisme de placement collectif.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : AXA Euro Valeurs Responsables
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Investment Managers Paris

LES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES LIÉS AU CONTRAT AXA INVEST

- **Piazza AXA IM Vision 5**
 - Date de création : 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0,60% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
 - Politique d'investissement: L'objectif du fonds interne est d'obtenir, en respectant un équilibre entre performance et sécurité, un accroissement modéré du capital à moyen terme en investissant principalement dans un large choix de produits financiers des pays développés du monde entier. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : AXA World Funds Force 5 A Cap
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Investment Managers Paris



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

12/16

- **Piazza Capital@work Contrarian Equities**

- Date de création : 29/12/2006
- Frais de gestion : 0%
- Politique d'investissement: L'objectif du fonds interne est de poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions sur les marchés financiers du monde entier. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
- Monnaie :
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : Capital@Work Contrarian Equities
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : CapitalatWork international, Luxembourg

- **Piazza Capital@work Inflation Linked**

- Date de création : 29/12/2006
- Frais de gestion : 0%
- Politique d'investissement: L'objectif du fonds interne est un accroissement du capital à moyen et long terme en investissant dans un portefeuille diversifié, constitué principalement d'obligations liées à l'inflation exprimées en devises librement convertibles. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : CapitalatWork Inflation @ Work
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : CapitalatWork international, Luxembourg

- **Piazza Carmignac Profil Réactif 100**

- Date de création : 29/12/2006
- Frais de gestion : 0%
- Politique d'investissement : L'objectif du fonds interne est un accroissement du capital à long terme en investissant, de façon flexible, principalement dans un large choix de classe d'actifs dans le monde entier. Afin de diminuer les risques de fluctuation du capital, le fonds est investi de 0 à 100% maximum de son actif en OPCVM actions. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif. Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : Carmignac Profil Réactif 100
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : Carmignac Gestion

- **Piazza Carmignac Profil Réactif 50**

- Date de création : 29/12/2006
- Frais de gestion : 0%
- Politique d'investissement: L'objectif du fonds interne est un accroissement modéré et régulier du capital à long terme en investissant, de façon flexible, principalement dans un large choix de classe d'actifs dans le monde entier. Afin de diminuer les risques de fluctuation du capital, le fonds est investi de 0 à 50% maximum de son actif en OPCVM actions. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : Carmignac Profil Réactif 50
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : Carmignac Gestion

- **Piazza Carmignac Profil Réactif 75**

- Date de création : 29/12/2006



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

13/16

- Frais de gestion : 0%
 - Politique d'investissement : L'objectif du fonds interne est un accroissement équilibré du capital à long terme en investissant, de façon flexible, principalement dans un large choix de classe d'actifs dans le monde entier. Afin de diminuer les risques de fluctuation du capital, le fonds est investi de 0 à 75% maximum de son actif en OPCVM actions. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.obtenir une croissance équilibrée en investissant, de façon flexible, principalement dans un large choix de classe d'actifs dans le monde entier. Afin de diminuer les risques de fluctuation du capital, le fonds est investi de 0 à 75% maximum de son actif en OPCVM actions.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : Carmignac Profil Réactif 75
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : Carmignac Gestion
- **Piazza Merrill Lynch IIF Emerging Europe**
 - Date de création : 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0%
 - Politique d'investissement: L'objectif du fonds interne est de poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions sur les marchés financiers des pays émergents d'Europe dont certains aux alentours de la mer Méditerranée. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : MLIF Emerging Europe Fund
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : BlackRock Merrill Lynch Investment Managers, Luxembourg
- **Piazza Merrill Lynch IIF Global Allocation**
 - Date de création : 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0%
 - Politique d'investissement: L'objectif du fonds interne est un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions et obligations sur les marchés financiers du monde entier. Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque : voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : MLIF Global Allocation Fund - Euro-Hedged
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : BlackRock Merrill Lynch Investment Managers, Luxembourg
- **Piazza Merrill Lynch IIF World Mining**
 - Date de création : 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0%
 - Politique d'investissement : L'objectif du fonds interne est de poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions de sociétés du monde entier qui appartiennent à ou sont concernées par les secteurs des matières premières, comme des mines qui produisent des métaux industriels ou de base (par ex. du fer ou du charbon, de l'or,...). Le fonds peut atteindre son objectif grâce à l'intervention d'organismes de placement collectif.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : MLIF World Mining Fund Eur
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : BlackRock Merrill Lynch Investment Managers, Luxembourg



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

14/16

- **Piazza Petercam Bond Universalis**

- Date de création : 29/12/2006
- Frais de gestion : 0%
- Politique d'investissement: poursuivre un accroissement du capital à moyen et long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié, constitué d'obligations d'Etat, de sociétés commerciales ou d'autres obligations de première qualité exprimées en devises librement convertibles.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : PAM (L) Bonds Universalis
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : Petercam Asset Management, Luxembourg.

- **Piazza Petercam Europe Dividend**

- Date de création : 29/12/2006
- Frais de gestion : 0%
- Politique d'investissement: poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions négociées principalement sur des marchés réglementés en Europe.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : PAM Equities Europe Dividend
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : Petercam Asset Management, Belgique

- **Piazza Petercam Real Estate Europe**

- Date de création : 29/12/2006
- Frais de gestion : 0%
- Politique d'investissement: poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions de sociétés européennes qui appartiennent à ou sont concernées par le secteur immobilier.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : PAM Real Estate Europe
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : Petercam Asset Management, Belgique

- **Piazza AXA Rosenberg European Equities**

- Date de création : 29/12/2006
- Frais de gestion : 0%
- Politique d'investissement: poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions négociées principalement sur des marchés réglementés en Europe hors Royaume-Uni.
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : AXA Rosenberg Europe Ex-UK Equities Alpha B EUR
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Rosenberg Investment Management Ltd. - London

- **Piazza AXA Rosenberg Global Equities**

- Date de création : 29/12/2006
- Frais de gestion : 0%
- Politique d'investissement : poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions qui sont principalement négociées sur des marchés réglementés dans le monde entier.
- Monnaie : EUR



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

15/16

- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : AXA Rosenberg Global Equity Alpha Fund B EUR
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Rosenberg Investment Management Ltd. - London
- **Piazza AXA Rosenberg Japan Equities**
 - Date de création : 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0%
 - Politique d'investissement: poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions qui sont principalement négociées sur des marchés réglementés au Japon.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund B EUR
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Rosenberg Investment Management Ltd. - London
 - **Piazza AXA IM European Small Cap**
 - Date de création : 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0%
 - Politique d'investissement: L'objectif du fonds interne est de poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions négociées principalement sur des marchés réglementés en Europe. L'accent est mis sur des titres d'entreprises de moyennes et petites capitalisations des pays européens. Le fonds peut réaliser son objectif en investissant dans des organismes de placement collectif.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : AXA WF European Small Cap Equities A EUR
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Investment Managers Paris
 - **Piazza AXA Rosenberg US Equities**
 - Date de création : 29/12/2006
 - Frais de gestion : 0%
 - Politique d'investissement: poursuivre un accroissement du capital à long terme en investissant principalement en actions ou titres comparables à des actions qui sont principalement négociées sur des marchés réglementés des Etats-Unis.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : AXA Rosenberg US Equity Alpha Fund B EUR
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Rosenberg Investment Management Ltd. - London
 - **Millefiori Cash**
 - Date de création : 01/05/2006
 - Frais de gestion : max. 0,50% sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
 - Politique d'investissement: offrir une participation dans un portefeuille d'organismes collectifs de placement collectif qui investissent dans des actifs monétaires, complétée par des stratégies d'investissement dynamique.
 - Monnaie : EUR
 - Classe de risque: voir fiche trimestrielle
 - Fonds sous-jacent : CAAM Arbitrage VAR 2
 - Gestionnaire du fonds sous-jacent : Crédit Agricole Asset Management, Paris



Règlement de gestion des fonds AXA Life Invest, AXA Life Ethical, Piazza et Millefiori

16/16

• Millefiori Fixed Income

- Date de création : 26/09/2005
- Frais de gestion : 0,80% max sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement: offrir une participation dans un portefeuille d'organismes collectifs de placement, géré activement, qui investissent dans des obligations et des actifs à revenu fixe négociés ou cotés sur tous les marchés obligataires mondiaux et qui couvrent un large spectre d'émetteur. Le fonds d'investissement interne a pour objectif de dépasser à long terme son indice de référence « JPMorgan Global Government Bond EMU index ».
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : AXA Private Selection-Open Bonds
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Private Management

• Millefiori Equities

- Date de création : 26/09/2005
- Frais de gestion : 0,80% max sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement: offrir une participation dans un portefeuille d'organismes collectifs de placement, géré activement, qui investissent dans des actions négociées ou cotées sur tous les marchés d'actions, y compris les marchés émergents, et ce quelle que soit leur capitalisation de marché. Le fonds d'investissement interne a pour objectif de dépasser à long terme son indice de référence « Morgan Stanley Capital International World index ».
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : AXA Private Selection-Open Equities
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Private Management

• Millefiori Total Return

- Date de création : 28/09/2006
- Frais de gestion : 0,80% max sur base annuelle, calculés sur la valeur d'inventaire. Ce pourcentage est fixé pour une durée de 5 ans et peut être revu par la suite.
- Politique d'investissement: offrir une participation dans un portefeuille d'organismes collectifs de placement, géré activement, qui investissent à long terme sur les marchés d'actions internationaux principalement dans le cadre d'une gestion indépendante d'un quelconque benchmark et visant des prestations meilleures que celles du marché, indépendamment des conditions de marché. Le gestionnaire se réserve par ailleurs le droit, en cas de conjoncture exceptionnelle (volatilité élevée, krach boursier, ...), d'investir jusqu'à 100% dans des instruments monétaires. Le fonds d'investissement interne vise à enregistrer à long terme des résultats de 2% supérieurs à ceux de l'indice EONIA (Euro Overnight Index Average)
- Monnaie : EUR
- Classe de risque: voir fiche trimestrielle
- Fonds sous-jacent : AXA Private Selection-Open Total Return
- Gestionnaire du fonds sous-jacent : AXA Private Management

